

demain , sur le pont du Change , M. le comte de Clugny lui reprocha très-amèrement son manque de parole. Le baron voulut essayer de se justifier; mais M. de Clugny, transporté d'indignation, refusa de l'entendre et lui donna un soufflet. Un duel suivit immédiatement cette scène : atteint d'un profond coup d'épée, le prévôt général expira presque sur-le-champ. Une chose encore très-déplorable dans cette triste affaire, ce fut l'insigne faiblesse de la juridiction de la police qui, en possession par l'édit de 1699, l'arrêt du conseil de 1702, l'édit de 1705 et l'arrêt du conseil de 1709, du droit de connaître de toutes les séditions et émeutes populaires, laissa pourtant agir le prévôt, ce qui n'avait pas eu lieu dans les émeutes arrivées au collège de la Trinité, à la Grenette et à la porte de la salle des spectacles.

Les journées du 13 et du 14 août se passèrent fort tranquillement; mais le Consulat, trouvant qu'il existait toujours une sorte de mécontentement et d'indocilité chez les ouvriers, et prévenu qu'un assez grand nombre d'entr'eux avait pris le parti de s'éloigner de la ville, dans la crainte d'être recherchés par l'autorité, écrivit au commandant du Pont-de-Beauvoisin et à celui du fort l'Ecluse pour le prier de s'opposer au passage de tous les ouvriers qui se présenteraient, et de les contraindre par tous les moyens à revenir à Lyon, afin d'y reprendre leurs travaux. Le 15, un escadron des chasseurs du *Gévaudan*, un bataillon du régiment de *Royal-la-Marine* et le 2^e bataillon du régiment de *Lafère*, artillerie, firent leur entrée en ville. Les chasseurs à pied et à cheval prirent poste à la Guillotière, le bataillon d'infanterie s'établit à la Croix-Rousse, et le bataillon d'artillerie occupa Vaise. Parmi les officiers de ce bataillon, était le jeune sous-lieutenant Bona-